

N° : S 18 ---

## Information à propos du "Pass Culture Sport", du Conseil Régional des Pays de la Loire.



### *Quelles conditions dois-je remplir pour bénéficier de cette réduction ?*

- Je dois remplir les deux conditions suivantes :
- Être : lycéen, apprenti, élève en 4ème ou 3ème technologique, inscrit en BTS ou en Classe Préparatoire.
- Être inscrit dans un établissement scolaire de la région des Pays de la Loire.

### *Comment puis-je me procurer les "Pass Culture Sport" ?*

- Je dois m'adresser au conseiller "Pass Culture Sport" de mon établissement scolaire (il y a un conseiller "Correspondant officiel de la Région des Pays de Loire" dans chaque lycée et dans chaque institution scolaire d'apprentissage).
- Pour plus d'informations :
  - 02 40 99 63 46
  - [www.passculturesports.fr](http://www.passculturesports.fr)

### *Quelle est la réduction accordée sur ma licence, par ce dispositif ?*

- Il m'est possible d'acheter, au prix de 7.00 € l'unité, un maximum de deux chèquiers "Pass Culture-Sport". Dans chacun de ces chèquiers, un chèque (Pass-Sport) d'une valeur de 16.00 € me permet de payer tout ou partie de mes frais d'adhésion ou cours au CAF Anjou.

### *Quand m'est appliquée la réduction ?*

- Le montant de la réduction (16.00 ou 32.00 €) m'est:
- Immédiatement déduit du montant de ma licence au CAF Anjou, sur présentation du (des 2) "Pass" correspondant(s).
- Remboursé sous deux mois environ (soit par chèques ou virement sur présentation d'un R.I.B.), si la présentation du (des 2) Pass est postérieure au paiement des frais d'adhésion.

### *Quelle est la validité des "Pass Culture Sport" ?*

- Ils sont valables toute la saison scolaire.
- **ATTENTION : Le club se réserve le droit de refuser les « pass » si leur validité expire dans le mois qui suit l'inscription.**

Responsable Gestion Des Adhérents  
Guillaume Bégnon

